



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 2910

Texte de la question

POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE

M. le président. La parole est à M. Philippe Pemezec, pour le groupe UMP.

M. Philippe Pemezec. Madame la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, la politique de la ville, que le Gouvernement a profondément rénovée et relancée depuis 2002, est une politique globale qui s'attaque à l'ensemble des maux dont souffrent nos quartiers en difficulté.

Un des principaux problèmes est celui de l'échec scolaire. Dans les zones urbaines sensibles, le retard scolaire des enfants dès le CE2 est supérieur de plus de dix points à la moyenne nationale et il perdure dans les mêmes proportions jusqu'à la troisième, ce qui compromet gravement l'avenir de ces enfants. Face à cette situation, l'école s'est mobilisée et elle a mis en place de nombreux dispositifs. Elle va faire un pas de plus, je l'espère, en abandonnant définitivement la méthode globale. Mais l'école ne peut pas tout.

C'est la raison pour laquelle le plan de cohésion sociale porté par Jean-Louis Borloo a lancé un dispositif ambitieux, spécialement adapté aux difficultés rencontrées par ces enfants et ces adolescents : le programme de réussite éducative.

C'est un sujet qui me tient tout particulièrement à coeur. Nous ne pouvons plus laisser nos enfants au bord du chemin ni admettre qu'ils sortent du système scolaire sans diplôme et avancent dans la vie sans savoir parfaitement lire ou écrire.

Les équipes de réussite éducative et les internats ont été lancés lors de la rentrée scolaire 2005. Un an après leur mise en place, pourriez-vous, madame la ministre, dresser un premier bilan de cette action en faveur des enfants et des familles ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Monsieur le député, vous avez raison de constater que, par rapport aux centres-villes, le retard scolaire des enfants en CE2 est supérieur de dix points dans les quartiers. C'est une constante.

Le problème était de savoir comment apporter à ce problème des réponses concrètes. C'est ce que nous avons fait, Jean-Louis Borloo et moi, dans le cadre du plan de cohésion sociale, en créant les fameuses équipes dites de réussite éducative.

D'abord, nous avons voulu assurer un soutien personnel individualisé auprès des enfants. C'est la première fois qu'un dispositif public a pour objectif de s'intéresser à l'enfant lui-même et d'apporter une réponse sur mesure, cousue main, à ses besoins, avec des crédits de fonctionnement.

Nous avons créé ensuite des internats dans les collèges et enfin des partenariats avec les grandes écoles, pour montrer aux enfants des quartiers que des études supérieures s'offrent à eux et qu'ils peuvent y réussir.

Un an après le lancement, 380 équipes de réussite éducatives fonctionnent et 80 000 enfants de nos quartiers profitent concrètement de ce dispositif. Vingt-cinq internats de réussite éducative sont maintenant labellisés, qui peuvent accueillir 800 enfants. Trente grandes écoles ont signé un partenariat. C'est dire si, aujourd'hui, le système fonctionne.

La grande réussite de nos équipes est d'avoir fait travailler ensemble les élus et les professionnels, en associant même les parents. Quand la République sait tendre la main aux enfants des quartiers, tout le monde se

mobilise. On en voit les résultats concrets. C'est cela, vivre la cohésion sociale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pemezec](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2910

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 octobre 2006